2026 - 14

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION	
24 septembre 2026	
NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Procurations	1
Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Votants	12

Objet
CRÉATION DE POSTE

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié,
Le

Le Président,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Le trente septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de La Salvetat-Saint-Gilles, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de François ARDERIU.

Étaient présents :
Mesdames et Messieurs – ARDERIU – AZAR – FOURCADE – REVOLLIER – DALLA-BARBA – RIGOLET – DE AGUIRRE – ERCOLESSI – COULOUMIERS – TOURNIÉ – COSTES

Absents et excusés :
Mesdames et Messieurs TERKI, BLAIS, FALIERES, DUTROUILH,

Procurations :
En application de l'article L 2121-20 du CGCT
Mme DUTROUILH a donné procuration à Mme RIGOLET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M. le Président expose :

La création de poste suivante s'avère nécessaire pour les besoins de services et afin de faire correspondre les effectifs aux besoins, ces modifications seront portées au tableau des emplois et effectifs :

Création de poste	Suppression de poste	Date de prise d'effet	Temps de travail	Pôle	Motif
Animateur		01/10/2026	TC	CCAS	Nouvel agent

L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT ENTENDU,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE la création de poste présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Le Président,
François ARDERIU

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-031-263106288-20260930-2026_14-DE

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.